



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/41(1)/SC.1/L.1
26 septembre 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarante et unième session
Première partie
Genève, 19 septembre 1994

Comité de session I

PROJET DE RAPPORT DU COMITE DE SESSION I DU CONSEIL DU COMMERCE
ET DU DEVELOPPEMENT

Rapporteur : M. Carlos Amorin (Uruguay)

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>		<u>Paragraphes</u>
	Introduction	1 - 3
I.	Analyse et évaluation des résultats du Cycle d'Uruguay en particulier dans les domaines qui préoccupent les pays en développement et les pays en transition intéressés, ainsi que de leurs répercussions sur le système commercial international et des problèmes de mise en oeuvre	4 - 88

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 7 octobre 1994 à la

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8106
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5656/5655

INTRODUCTION

1. A sa 846ème séance plénière (séance d'ouverture), le 19 septembre 1994, le Conseil du commerce et du développement a décidé de constituer un comité de session plénier (Comité de session I) chargé d'examiner les points ci-après de l'ordre du jour et de lui en rendre compte :

"Développement durable : commerce et environnement : incidences des politiques relatives à l'environnement sur la compétitivité des exportations et l'accès aux marchés" (point 4 de l'ordre du jour);

"Analyse et évaluation des résultats du Cycle d'Uruguay, en particulier dans les domaines qui préoccupent les pays en développement et les pays en transition intéressés, ainsi que de leurs répercussions sur le système commercial international et des problèmes de mise en oeuvre" (point 5 de l'ordre du jour).

2. A sa 1ère séance et à la reprise de sa 1ère séance, le 19 septembre 1994, le Comité de session I a élu Présidente Mme Anne Stoddart (Royaume-Uni) et Vice-Président/Rapporteur M. Carlos Amorin (Uruguay).

3. A la première partie de la quarante et unième session du Conseil, le Comité de session I a tenu ... séances formelles et ... séances informelles.

Chapitre I

ANALYSE ET EVALUATION DES RESULTATS DU CYCLE D'URUGUAY, EN PARTICULIER
DANS LES DOMAINES QUI PREOCCUPENT LES PAYS EN DEVELOPPEMENT
ET LES PAYS EN TRANSITION INTERESSES, AINSI QUE
DE LEURS REPERCUSSIONS SUR LE SYSTEME COMMERCIAL
INTERNATIONAL ET DES PROBLEMES DE MISE EN OEUVRE

(Point 5 de l'ordre de jour)

4. Pour examiner le point 5, le Comité de session I disposait de la documentation ci-après :

Rapport sur le commerce et le développement, 1994 (UNCTAD/TDR/14), troisième partie;

The Outcome of the Uruguay Round: an Initial Assessment: Supporting papers to the Trade and Development Report, 1994 (UNCTAD/TDR/14) (Supplement)).

5. L'Administrateur chargé de la Division du commerce international, dans sa déclaration liminaire, a souligné que le Conseil se trouvait devant une tâche ardue : évaluer les résultats du Cycle d'Uruguay que le Conseil lui-même avait qualifiés de tournant dans l'évolution des relations économiques internationales.

6. La tâche d'évaluation du Conseil procédait de l'Engagement de Carthagène lui-même, qui la voulait tournée vers l'avenir. Elle devait servir de base pour recenser les problèmes et les possibilités qui se présentaient aux pays en développement et aux économies en transition pour accroître leur participation au commerce international de biens et de services dans les années 90.

7. La conclusion essentielle de l'évaluation du secrétariat était que les résultats du Cycle d'Uruguay avaient sensiblement renforcé le système commercial multilatéral à plusieurs égards. Le Cycle d'Uruguay avait avant tout permis de s'occuper efficacement de domaines et de secteurs où l'absence de consensus international et de règles applicables provoquait des tensions commerciales croissantes qui faisaient perdre confiance dans le système, ainsi que de négocier les accords sur les sauvegardes, les subventions et les mesures compensatoires, les mesures antidumping, l'agriculture, les textiles et les vêtements. Un autre résultat important avait été l'extension des disciplines multilatérales à la propriété intellectuelle et au commerce des services, ce dernier recouvrant des aspects tels que les investissements, le mouvement de personnes et la transmission électronique de données. De plus,

les réductions appréciables de droits de douane, accompagnées de la suppression de l'autolimitation des exportations, devraient favoriser une expansion notable du commerce.

8. En même temps, le Cycle avait permis d'atténuer nombre des aspects discriminatoires des accords commerciaux régionaux en réduisant les préférences tarifaires dont les partenaires régionaux jouissaient et en établissant des disciplines équivalentes ou plus strictes que celles des accords régionaux. En outre, les droits et obligations multilatéraux de tous les pays avaient été portés à des niveaux largement comparables, le traitement différencié et plus favorable en faveur des pays en développement ayant pris un caractère contractuel plus précis. Enfin, les différents accords étaient reliés entre eux dans le cadre institutionnel formel de l'OMC par un système commun et nettement amélioré de règlement des différends.

9. Cette évaluation positive demandait cependant à être tempérée par un certain nombre de mises en garde. Premièrement, les mécanismes spéciaux de sauvegarde et autres dispositions "exceptionnelles" prévus dans les accords clefs (par exemple sauvegardes, agriculture et textiles) risquaient d'atténuer l'effet de libéralisation de ces accords et de prêter à des abus en l'absence d'une surveillance étroite. Deuxièmement, les réductions de droits de douane sur les principaux produits dont l'exportation intéressait les pays en développement (par exemple produits agricoles non tropicaux, textiles et vêtements, cuirs et chaussures) étaient considérablement inférieures à la norme générale. Troisièmement, les pays les moins avancés et autres pays en développement les plus pauvres avaient souffert de l'effritement des marges préférentielles qui leur étaient accordées au titre du SGP et de la Convention de Lomé et risquaient d'avoir à payer plus cher leurs importations de produits alimentaires et la technologie. En même temps, il leur fallait assumer des obligations plus rigoureuses et des charges administratives très lourdes. Enfin, un certain nombre de pays commerçants importants (tels que la Chine et la Fédération de Russie) n'étaient pas encore devenus membres à part entière du système GATT/OMC.

10. Les accords issus du Cycle d'Uruguay offraient aux pays en développement des possibilités et leur posaient des défis. Du côté des possibilités, il fallait mettre les engagements d'accès aux marchés et les concessions obtenues sur le commerce des marchandises, y compris l'ouverture du secteur agricole à la concurrence progressive des importations et le démantèlement de contingents

discriminatoires qui existaient de longue date pour les textiles et les vêtements. Dans le commerce des services, même si les avantages que les pays en développement pourraient tirer des engagements d'accès apparaissaient limités, l'AGCS offrait un cadre à une libéralisation future dans des secteurs qui présentaient un intérêt pour les pays en développement.

11. La contribution des pays en développement avait été capitale pour la réussite des négociations. La plupart avaient fait des concessions tarifaires substantielles, affermissant les résultats de leurs programmes de libéralisation entrepris à titre unilatéral et réduisant leurs droits de douane ou les consolidant à un plafond. A la différence de la situation qui existait avant le Cycle, ils avaient accepté tout l'ensemble d'accords commerciaux multilatéraux. Beaucoup d'entre eux avaient accédé au GATT pendant le Cycle d'Uruguay et seraient membres originels de l'OMC.

12. Quant aux pays en transition, des dispositions avaient été insérées, pendant les dernières étapes du Cycle d'Uruguay, dans plusieurs des accords pour tenir compte de leur cas particulier. Nombre de ces pays entamaient les formalités d'accession à l'OMC, mais il était probable que la démarche serait beaucoup plus compliquée qu'elle ne l'avait été pour l'accession à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il fallait considérer l'intégration de ces pays dans le système commercial international comme une question tout à fait prioritaire, étant donné leur besoin urgent d'accroître leurs exportations à destination des marchés mondiaux.

13. Pour aider le Conseil à structurer ses délibérations, on pouvait distinguer quatre thèmes. Premièrement, l'Accord instituant l'OMC accroissait fortement les obligations commerciales multilatérales des pays en développement. Il les accentuait aussi en imposant des disciplines dans des secteurs jusque-là considérés comme relevant de la politique intérieure. Toutefois, des dispositions contractuelles plus précises relatives au traitement différencié et plus favorable laissaient aux pays en développement une certaine latitude dans le temps. Ces pays devraient néanmoins adapter leurs stratégies de développement et leurs politiques commerciales au système issu du Cycle d'Uruguay. Dans ces circonstances, il convenait de se demander dans quelle mesure les pays en développement seraient en mesure d'enregistrer les mêmes réussites que certains pays, en particulier ceux de la région asiatique. Deuxièmement, des disciplines multilatérales plus rigoureuses, combinées avec un dispositif harmonisé de règlement des différends, offraient

de nouvelles possibilités d'action contre des pratiques restrictives du commerce et protégeaient les pays de pressions bilatérales. Il importait donc de déterminer la capacité institutionnelle et financière que les pays en développement auraient d'affirmer et de défendre effectivement leurs droits dans ce qui s'annonçait comme un système plus légaliste et procédurier. Troisièmement, les PMA et nombre des pays les moins avancés pourraient avoir d'extrêmes difficultés à soutenir la concurrence dans un système commercial plus libéral. Ils auraient aussi beaucoup de mal à assumer le poids de leurs nouvelles obligations multilatérales, plus rigoureuses. Les coûts de l'ajustement de transition (tels que l'effritement des préférences et l'enchérissement des denrées alimentaires) leur imposeraient un fardeau particulièrement onéreux. Dans le Rapport sur le commerce et le développement, il était suggéré que la communauté internationale envisage comment ces pays pourraient profiter d'un "filet de protection" qui les aiderait à faire face aux problèmes d'ajustement, à se doter de meilleurs moyens de soutenir la concurrence dans le commerce international et à faire pleinement usage de leurs droits. Une Décision ministérielle adoptée à Marrakech sur les "Mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires" était un premier pas vers le règlement de quelques-uns de ces problèmes. Le Conseil souhaiterait peut-être, par conséquent, examiner en priorité la vaste gamme des besoins particuliers de ces pays dans le système issu du Cycle d'Uruguay. Le quatrième thème concernait le calendrier commercial futur. Les Accords multilatéraux renfermaient eux-mêmes un calendrier intégré des négociations futures. En outre, toute une série d'autres questions, dont certaines avaient des incidences économiques, sociales et politiques plus vastes, avait été suggérée à Marrakech. Un examen préliminaire de problèmes nouveaux et en train d'apparaître contribuerait à une meilleure compréhension de ces questions, y compris de leurs répercussions sur le développement, en vue de la prochaine réunion directive du Conseil consacrée à ce sujet.

14. En conclusion, la Conférence, à sa onzième session, devrait inévitablement considérer toute la série des questions commerciales qui se poserait dans la période ultérieure au Cycle d'Uruguay. Les délibérations du Conseil sur ce point pourraient aussi donner des directives et un axe aux travaux du Conseil jusqu'à la neuvième session de la Conférence.

15. Le représentant du Mexique a dit que le but essentiel de la participation de son pays au Cycle d'Uruguay avait été d'obtenir un accès stable et fiable pour les exportations du Mexique vers les marchés internationaux, en échange des mesures autonomes de libéralisation du commerce prises par le Mexique ces dernières années. Les accords de libre-échange signés par le Mexique avec d'autres pays étaient parfaitement compatibles avec le Cycle d'Uruguay et les deux démarches étaient complémentaires, puisque les zones de libre-échange favorisaient les relations commerciales entre les pays en cause, tandis que les résultats du Cycle d'Uruguay se traduisaient par des règles plus claires et des disciplines plus rigoureuses au niveau multilatéral.

16. Il y avait dans les résultats du Cycle d'Uruguay cinq questions qui intéressaient particulièrement le Mexique : premièrement, le renforcement du système multilatéral, qui remédierait à l'absence de règles commerciales acceptées à l'échelle universelle et de mécanismes adéquats de règlement des différends, l'une et l'autre questions présentant de l'intérêt pour les petits et moyens pays; deuxièmement, des disciplines renforcées pour empêcher que des mesures prises contre des pratiques déloyales ne servent à des fins protectionnistes, en particulier les mesures antidumping et compensatoires, qui pouvaient devenir des instruments de harcèlement; troisièmement, une transparence accrue dans l'application des mesures de sauvegarde, qui seraient appliquées pour de courtes périodes, sans sélectivité, et déclenchées à un niveau fixé d'avance, ce qui se traduisait positivement par la disposition concernant la suppression des accords dits d'autolimitation des exportations; quatrièmement, la réduction notable des droits de douane et obstacles non tarifaires; cinquièmement, des distorsions moins marquées dans le commerce des produits agricoles moyennant la réduction des exportations subventionnées et des mesures de soutien au secteur agricole dans certains pays industrialisés, ainsi que la fixation des conditions d'une concurrence loyale et de règles bien nettes pour l'application de mesures sanitaires et phytosanitaires, qui les empêcheraient de se transformer en obstacles injustifiés au commerce.

17. Vu l'importance particulière des analyses concernant les incidences du nouveau cadre commercial mondial pour les pays en développement, la CNUCED devrait renforcer son cadre analytique pour examiner les conséquences du Cycle d'Uruguay de manière à renforcer sa capacité de fournir des services consultatifs aux pays en développement. A cette fin, il faudrait absolument resserrer la coopération entre la CNUCED et les autres organismes du système

des Nations Unies. Enfin, la création de l'OMC rendrait nécessaire la révision des fonctions et des responsabilités des diverses organisations internationales qui s'occupaient de questions se rattachant aux résultats du Cycle.

18. La représentante de l'Australie a accueilli avec satisfaction le rapport du secrétariat sur les résultats du Cycle d'Uruguay et leurs incidences sur les pays en développement, y voyant une nouvelle indication du rôle qui incombait à la CNUCED de faire une analyse éclairée des questions importantes. Elle approuvait l'idée maîtresse du rapport (UNCTAD/TDR/14), selon laquelle la mise en oeuvre des résultats du Cycle d'Uruguay ne devrait pas être retardée ou entravée par des groupes ayant un intérêt acquis à faire échouer l'Organisation mondiale du commerce. Le meilleur moyen de s'assurer que tous les pays auraient leur part des avantages promis par le Cycle était d'appliquer au plus tôt les disciplines convenues par les participants au Cycle.

19. Parmi les questions qui préoccupaient particulièrement les pays en développement (y compris les PMA), il fallait citer la suppression graduelle des contingents dans le cadre de l'Arrangement multifibres (AMF) et la réduction des droits de douane sur les produits industriels. Les possibilités offertes par ces faits nouveaux, si elles étaient exploitées rapidement et de façon dynamique, devraient permettre aux pays en développement de profiter des perspectives améliorées d'exportation offertes, malgré la réduction des marges de préférence sur certains droits de douane et la diminution progressive des importations agricoles subventionnées. A cet égard, la CNUCED et d'autres organisations avaient manifestement un rôle important à jouer en contribuant à ce que les pays en développement puissent profiter de ces possibilités nouvelles. La représentante a noté l'observation formulée dans le rapport selon laquelle il faudrait apporter aux pays en développement, surtout aux pays en développement sans littoral, une assistance technique considérable. A ce propos, étant donné les activités de coopération technique de la CNUCED, il faudrait tenir compte de ce qui était fait dans d'autres organismes afin d'éviter le double emploi.

20. Enfin, de l'avis de la représentante, il pourrait y avoir un accroissement du nombre et de la portée des accords commerciaux régionaux après le Cycle d'Uruguay.

21. Le porte-parole du Groupe asiatique (Malaisie) a dit qu'une évaluation du Cycle d'Uruguay du point de vue des avantages de l'accès aux marchés exigeait certes une évaluation par pays, mais qu'un certain nombre de questions clés concernaient tout le groupe de l'ANASE. Le problème immédiat que posait la lenteur de la ratification par les principaux partenaires commerciaux risquait de retarder l'entrée en fonction de l'OMC et d'avoir des incidences négatives pour les pays en développement, car certains avantages potentiels risquaient de ne pas se matérialiser comme ils le devaient. Le porte-parole espérait que les pays, dans l'application des résultats au niveau national, ne s'écarteraient pas de leurs engagements par le biais d'une législation qui pourrait entraver des possibilités d'accès aux marchés, par exemple en fixant unilatéralement les critères qui régissaient les règles d'origine.

22. Au sujet des accords régionaux, le porte-parole s'est déclaré préoccupé par la dégradation de la position concurrentielle des pays tiers. Des formules ingénieuses telles que des changements apportés aux règles d'origine pourraient servir à préserver la position concurrentielle et avantageuse des blocs commerciaux régionaux. Tout en reconnaissant l'importance de l'environnement et du développement durable, le porte-parole a dit que les mesures écologiques ne devraient en aucun cas servir à masquer une protection. Quant à la clause sociale, le groupe asiatique estimait qu'il était injustifié d'établir un lien entre les normes du travail et le commerce et qu'il y avait peut-être là une nouvelle forme de protection. La fixation de normes internationales du travail devrait relever de l'OIT et il faudrait tenir compte du niveau de développement. En outre, le respect des normes du travail ne devrait pas être une condition d'accès aux marchés. L'examen de cette question surchargerait certainement le programme de l'OMC.

23. Concernant des intentions récemment exprimées de chercher à obtenir de nouveaux engagements et concessions, surtout dans le domaine des services, en particulier des services financiers, le porte-parole estimait que la libéralisation des services devrait être progressive, compte dûment tenu du niveau de développement et d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement.

24. En ce qui concerne le SGP, la tentative des pays donneurs de modifier les conditions d'octroi du régime SGP en appliquant des critères sans rapport avec le commerce préoccupait le groupe asiatique. Cette démarche pourrait avoir des conséquences négatives pour l'avenir des règles et disciplines commerciales

convenues au niveau multilatéral. Quant à l'effritement des marges préférentielles, le représentant estimait que le réexamen du SGP en 1995 devrait conduire à l'amélioration des schémas afin qu'il soit plus facile aux pays en développement d'en profiter.

25. Les dispositions spéciales concernant les pays les moins avancés devraient être suivies d'un effet pratique et élaborées plus avant à la fois pour permettre aux PMA de jouir des avantages du Cycle d'Uruguay et pour leur donner confiance dans le système commercial multilatéral.

26. L'appui apporté par la CNUCED aux pays en développement dans les Négociations d'Uruguay avait été utile et il devrait être prolongé pendant la phase de mise en oeuvre. En outre, puisqu'un certain nombre de pays en développement n'étaient pas encore membres du GATT et auraient besoin d'une coopération technique pour s'insérer dans le système commercial multilatéral, la CNUCED pourrait utilement leur apporter une assistance.

27. Le représentant du Japon a dit que l'achèvement du Cycle d'Uruguay aurait de nombreuses répercussions positives sur l'économie mondiale et lui donnerait une vitalité nouvelle. Les nouvelles règles globales du commerce international feraient obstacle au protectionnisme et aux mesures unilatérales, tandis que la participation accrue des pays en développement à l'économie internationale contribuerait vraisemblablement à sa stabilisation. Une nouvelle amélioration de l'accès aux marchés des biens et des services serait assurée non seulement pour les pays développés, mais aussi pour les pays en développement, et le Japon comptait bien que les pays en développement accentueraient leurs efforts pour participer au commerce international. Le représentant reconnaissait toutefois que l'application des mesures convenues représentait une épreuve considérable pour les pays en développement, en particulier pour les moins avancés, et l'appui de la communauté internationale avait en l'occurrence une extrême importance.

28. A ce propos, le représentant a évoqué l'évaluation des conséquences du Cycle d'Uruguay qui se déroulait au Conseil, ainsi que les travaux du Groupe nouvellement créé de travail spécial sur les perspectives commerciales dans le nouveau contexte du commerce international. Sa délégation approuvait énergiquement l'orientation ainsi prise par la CNUCED et ses futures activités connexes. La CNUCED devrait chercher à concevoir des propositions constructives en matière de politiques commerciales et attribuer un rang de priorité élevé aux activités de coopération technique dans des domaines reliés

au commerce tels que les textiles, les vêtements, l'agriculture et les services, qui présentaient un grand intérêt pour les pays en développement. La CNUCED devrait en outre s'efforcer de trouver des mesures destinées à surmonter les difficultés que certains pays en développement pourraient rencontrer en cherchant à exploiter les perspectives ouvertes par le Cycle. Le représentant a fait observer que le Japon avait contribué aux activités de coopération technique de la CNUCED relatives au SGP et a signalé l'"atelier technique sur le nouveau code antidumping de l'OMC et les nouvelles lois et pratiques nationales concernant les mesures antidumping à l'intention des pays membres de l'ANASE", qui devait se tenir à Singapour dans le cadre d'une série d'ateliers sur le SGP. L'un des éléments les plus importants du rôle futur de la CNUCED, en coopération avec l'OMC, consisterait à accorder un appui sans réserve aux pays en développement qui avaient besoin d'un soutien pour appliquer les mesures découlant du Cycle d'Uruguay.

29. Le représentant des Etats-Unis a dit que la documentation du secrétariat sur le Cycle d'Uruguay représentait un effort d'analyse considérable et apportait toute une somme d'informations sur les accords issus du Cycle. Il approuvait entièrement l'idée de la CNUCED qui avait pour but d'aider les pays en développement et les pays en transition à tirer tout le parti possible de la libéralisation découlant du Cycle d'Uruguay.

30. Il convenait avec le secrétariat de la CNUCED que le système commercial international n'était pas un jeu à somme nulle. Au contraire, il y avait là un immense potentiel de croissance pour tous les pays. Les pays en développement et les pays en transition semblaient avoir, dans le nouveau système commercial international, les plus grandes possibilités de croissance. La mise en oeuvre des résultats du Cycle d'Uruguay était une entreprise économique collective qui favoriserait la croissance et contribuerait à créer des emplois dans tous les pays. Le nouveau système commercial mondial comportait des possibilités et responsabilités accrues pour tous.

31. Le représentant a noté que les réformes de politique commerciale dans les pays en développement et économies en transition exigeraient un soutien international complémentaire. Nombre des dispositions des accords issus du Cycle tenaient compte de cette réalité. Les Etats-Unis continueraient à oeuvrer, sur le plan à la fois bilatéral et multilatéral, pour aider les pays en développement et les pays en transition dans leurs efforts pour devenir participants à part entière au système commercial mondial. La CNUCED avait

déjà beaucoup fait pour faciliter la compréhension des accords. Néanmoins, il était possible de faire davantage, tout en se rappelant que l'OMC et ses organes auraient seuls autorité pour donner des interprétations définitives des droits et obligations découlant des accords. La CNUCED, de concert avec d'autres organisations internationales, pourrait contribuer à mettre en place les infrastructures nécessaires dans les pays en développement et les pays en transition pour élargir les débouchés commerciaux dans les secteurs existants et dans des secteurs nouveaux. Le Programme de la CNUCED pour l'efficacité commerciale en était un exemple. Toutefois, la coopération de la CNUCED avec d'autres organisations internationales, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, devrait se dérouler de manière à éviter le double emploi.

32. Les Etats-Unis se réjouissaient vivement du renforcement du système commercial mondial qui accompagnerait la mise en oeuvre des résultats du Cycle d'Uruguay et pensaient que des accords régionaux pourraient accentuer ce renforcement. Les accords régionaux pourraient servir de matériaux pour construire un système commercial multilatéral. Dans le cadre de ce système, les Etats-Unis continueraient à poursuivre une libéralisation propre à favoriser les échanges commerciaux.

33. Enfin, le représentant a reconnu que la prise en considération de normes écologiques et des normes du travail pouvait susciter certaines préoccupations. Il fallait cependant aborder ces questions en vue d'arriver à un consensus.

34. Le représentant de l'Equateur, rappelant que son pays était le premier exportateur mondial de bananes, a dit que l'Equateur tenait à réaffirmer sa déception devant l'inclusion, dans une annexe de l'Acte final du Cycle d'Uruguay, d'un accord qui ne remplissait pas les conditions fondamentales concernant les produits tropicaux et qui était incompatible avec l'Accord général. Il ne fallait pas oublier que les pays ACP n'avaient pas joui des avantages qu'ils étaient censés retirer du régime commun d'importation de bananes de l'Union européenne, puisque la Commission européenne avait dû adopter un règlement spécifique prévoyant une assistance financière à ces pays afin de compenser les pertes résultant de la mise en oeuvre du marché commun. Selon les conclusions d'un groupe spécial du GATT, l'une des irrégularités les plus graves et les plus dommageables du régime commun pour les bananes était celle qui prévoyait l'attribution de 30 % des licences d'importation aux

opérateurs qui, pendant une période précédente, avaient vendu des produits agricoles communautaires ou produits importés de sources ACP traditionnelles. Ce privilège ne profitait pas aux pays ACP, mais avantageait ces opérateurs, auxquels les exportateurs latino-américains avaient dû verser plus de 200 millions de dollars pendant l'année écoulée. Après une année d'application, ce régime avait fait chuter les cours sur le marché international de la banane à leur niveau le plus bas à cause des distorsions de l'offre qu'il provoquait. En même temps, ces distorsions avaient entraîné une forte hausse des prix à la consommation et une baisse de la consommation de bananes par habitant en Allemagne.

35. Ces considérations montraient que le marché communautaire unique ne favorisait ni les consommateurs de l'Union européenne ni les producteurs des pays ACP. D'autre part, les producteurs latino-américains avaient été gravement lésés, l'Equateur en particulier, qui avait dû sacrifier environ 12 000 hectares de bananeraies, ce qui avait causé des préjudices sociaux et économiques.

36. Enfin, une analyse objective et réaliste des résultats du Cycle d'Uruguay pour les pays en développement devrait mettre en lumière l'énorme tort causé aux pays en développement exportateurs de bananes qui résultait du marché commun unique, lequel avait étendu un régime restrictif à des pays où les importations de bananes n'étaient pas assujetties à des limitations.

37. Le représentant de la Commission de l'Union européenne a dit que le Cycle d'Uruguay avait été une grande victoire bien équilibrée pour le commerce international et le système multilatéral. Le consensus réalisé permettait une ouverture sans précédent des marchés, notamment par une réduction globale des droits de douane qui allait bien au-delà de l'objectif de 33 % fixé à Montréal; par l'intégration progressive du commerce des textiles et de l'agriculture dans le système commercial multilatéral; par la conclusion d'un accord sur les services avec un ensemble d'engagements initiaux qui, sans être complets, représentaient néanmoins un point de départ important pour continuer les négociations dans un certain nombre de secteurs; par un système commercial multilatéral renforcé fondé sur des règles, qui englobait de nouveaux domaines de l'activité économique internationale; enfin et surtout, par la création d'une organisation mondiale du commerce puissante et représentative. Ainsi, cette révision de grande envergure des règles et disciplines du GATT dans le Cycle d'Uruguay avait permis de rendre la concurrence internationale plus

loyale et de renforcer la sécurité juridique du commerce. Selon le rapport du secrétariat de la CNUCED, l'un des principaux résultats était la transformation des codes multilatéraux révisés des Négociations de Tokyo en accords commerciaux multilatéraux obligatoires pour tous les membres de l'OMC, ce qui signifiait un renforcement considérable des disciplines multilatérales pour toutes les parties. Le représentant distinguait toutefois une certaine contradiction dans la manière dont le secrétariat, dans son rapport, semblait déplorer ce renforcement des disciplines multilatérales pour les pays en développement, au motif que de nombreux membres de l'OMC ne seraient dès lors pas en mesure de prendre pour modèles les stratégies de développement suivies jusque-là avec succès par beaucoup de pays. Or, les stratégies de développement en question supposaient une expansion vigoureuse des exportations sans respecter pleinement les règles internationales concernant les mesures antidumping, les subventions et la propriété intellectuelle, de sorte qu'elles finiraient par transformer le commerce international en une véritable jungle. Pour sa part, l'Union européenne, comme tous les signataires de l'Acte final du Cycle d'Uruguay, était convaincue que le système révisé ouvrait des possibilités nouvelles susceptibles d'être exploitées également par les pays en développement. Le secrétariat, dans son rapport, mentionnait en outre un déséquilibre entre les disciplines multilatérales plus rigoureuses acceptées par les pays en développement, d'une part, et la persistance de taux de droits supérieurs à 10 % contre d'importants secteurs de leurs exportations, d'autre part. Mais cette interprétation ne semblait pas convenir et il serait plus juste de comparer la situation qui régnait avant la fin du Cycle d'Uruguay aux résultats obtenus dans ces secteurs. Conformément à la Déclaration de Marrakech, l'Union européenne partageait l'avis que la participation et l'intégration des pays en développement au système commercial international représentaient une évolution historique vers un monde plus équilibré offrant des perspectives nouvelles de partenariat.

38. Les pays en développement et les pays développés profiteraient, les uns et les autres, d'un système commercial multilatéral plus ouvert, même si les accords du Cycle d'Uruguay limitaient l'application de certaines politiques économiques. Le représentant a cependant noté que certains pays en développement, surtout en Afrique, étaient moins à même de retirer du Cycle les avantages immédiats. L'Union européenne n'ignorait pas les craintes exprimées, en particulier par les pays les moins avancés, mais aussi par les

pays en transition, quant aux capacités institutionnelles, à la mise en valeur des ressources humaines et à la gestion de l'information. En fait, elle avait souvent été le promoteur de dispositions permettant d'accorder à ces pays, en particulier aux moins avancés, un traitement différencié et plus favorable, maintenant incorporé dans l'Acte final et les décisions connexes. Le représentant a souligné l'importance d'une assistance technique appropriée aux pays en développement, notamment aux moins avancés, afin de leur permettre de participer davantage au commerce international. Il a invité la CNUCED à contribuer à cette assistance dans un souci de complémentarité aux côtés du GATT et de l'OMC.

39. Le représentant de la Suède, parlant au nom des pays nordiques, a déclaré que la priorité absolue était toujours d'assurer une mise en oeuvre rapide et stricte des résultats du Cycle d'Uruguay et qu'une prompte ratification serait nécessaire pour pouvoir mettre en place l'OMC d'ici le 1er janvier 1995. Il a rappelé les principaux succès du Cycle d'Uruguay, faisant observer que certaines parties des accords présentaient un intérêt particulier pour les pays en développement et les pays en transition. Les abaissements des droits de douane sur les produits industriels en général amélioreraient l'accès aux marchés alors que l'Accord sur l'agriculture constituait un progrès important sur la voie de la libéralisation du commerce dans ce secteur et créerait des conditions qui garantiraient mieux le jeu de la concurrence sur les marchés mondiaux. L'Accord sur les textiles et les vêtements constituait un cadre qui permettrait d'éliminer progressivement l'AMF alors que le mécanisme amélioré de règlement des différends permettrait de régler les différends plus efficacement et de préserver les intérêts des petits pays comme des grands. La création de l'OMC jetait les bases de la pleine intégration des pays en développement à l'économie mondiale. Toutefois, pour profiter de ces droits et possibilités nouvellement créés, les pays devaient accepter les obligations prévues par le système.

40. Même si différentes parties des accords contenaient des dispositions établissant un traitement différencié et plus favorable en faveur des pays en développement, beaucoup de ces pays, notamment les PMA, auraient besoin d'une assistance technique accrue pour surmonter les difficultés nouvelles et tirer le meilleur parti possible des possibilités offertes. Il faudrait en outre, apporter aux pays les moins avancés importateurs nets de produits alimentaires une assistance provisoire pour atténuer les effets négatifs

auxquels ils pourraient être exposés. Au niveau multilatéral, cette assistance pourrait être fournie par l'OMC, le CCI et la CNUCED, compte tenu de leurs avantages comparatifs respectifs. Il fallait toutefois trouver une formule permettant de répartir judicieusement les tâches et d'assurer une coopération entre ces trois organismes. De l'avis des pays nordiques, la CNUCED devrait, en collaboration avec l'OMC, continuer d'analyser les résultats du Cycle d'Uruguay. S'agissant de la poursuite des négociations déjà prévue dans certains secteurs et des thèmes nouvellement apparus, comme le commerce et l'environnement, le commerce et la concurrence et les investissements, le représentant a noté qu'avec la création du Groupe de travail spécial sur le commerce, l'environnement et le développement, l'étude des questions relatives à l'environnement était déjà un domaine bien établi à la CNUCED. Il a souligné que celle-ci, de par sa nature même, avait un rôle central à jouer, qui consistait à faire les études analytiques indispensables pour aborder les thèmes nouveaux qui apparaissaient dans le domaine du commerce.

41. Le représentant de la Pologne a souligné que la signature de l'Acte final du Cycle d'Uruguay avait été un moment d'une importance particulière pour son pays. Vingt-sept ans après être devenue membre du GATT en 1967 et après quatre années de transition pour passer à une économie de marché, la Pologne avait contribué au Cycle d'Uruguay dans les mêmes conditions que les autres participants, prenant le même type d'engagements tarifaires et non tarifaires et obtenant les mêmes droits et avantages. Le représentant a noté en particulier l'importance du Cycle d'Uruguay pour les réformes économiques polonaises et a donné des exemples de mesures de libéralisation tarifaire et non tarifaire consenties par des pays développés et portant sur des produits dont l'exportation présentait un intérêt pour la Pologne. Enfin, il a souligné que la Pologne serait membre fondateur de l'OMC et deviendrait donc un membre plus actif de la communauté commerçante internationale.

42. Le représentant du Canada a insisté sur l'importance d'une mise en oeuvre pleine et effective des accords conclus à l'issue du Cycle d'Uruguay et a informé le Conseil que son pays mettait la dernière main aux instruments législatifs nationaux nécessaires. Il était essentiel de s'efforcer avant tout de mettre en oeuvre les résultats auxquels on était parvenu.

43. La documentation du secrétariat montrait, renforçant ainsi la conviction du Canada, que les pays en développement tireraient un profit substantiel du Cycle d'Uruguay. L'un des grands avantages intangibles en était la confiance

et la sécurité qui allaient de pair avec un système reposant sur des règles renforcées et des mécanismes convenus et améliorés de règlement des différends, le tout chapeauté par une institution faîtière, l'OMC. Les pays en développement avaient tout intérêt à ce qu'il existe des règles et des disciplines claires et bien définies assurant la sécurité de l'accès aux marchés et une protection contre toute pression bilatérale et toute action unilatérale de leurs principaux partenaires commerciaux. Le représentant s'est référé en particulier aux dispositions spéciales de l'Accord sur les sauvetages et l'Accord anti-dumping concernant les pays en développement.

44. Quant à la question de l'érosion des préférences et des conséquences possibles du Cycle d'Uruguay pour certains pays importateurs de produits alimentaires, cette incidence variait selon les secteurs et les pays, mais toute évaluation devrait être faite dans une perspective à plus long terme. Ainsi, par exemple, bien que l'Accord sur l'agriculture n'aille pas aussi loin que certains pays en développement l'auraient souhaité, son intérêt résidait dans le fait que l'on avait entamé le processus qui permettrait de ramener progressivement ce secteur important dans le cadre du système commercial reposant sur des règles, processus qui entraînerait l'ouverture de marchés, les progrès les plus sensibles intervenant dans un premier temps dans le domaine des produits tropicaux. Pour beaucoup de pays en développement, l'élimination progressive de l'AMF présentait aussi un intérêt considérable à long terme.

45. Pour ce qui était de l'incidence du Cycle d'Uruguay sur l'économie internationale et la situation économique des pays en développement, il faudrait suivre et évaluer les résultats au cours du temps, en s'intéressant particulièrement à la situation des pays les plus vulnérables qui pourraient pâtir d'une réduction des marges préférentielles ou d'un renchérissement des produits alimentaires importés.

46. La meilleure façon de faire en sorte que le Cycle d'Uruguay ait des effets positifs pour tous les pays était d'assurer la ratification et la mise en oeuvre pleine et effective des accords; il fallait aussi que tous les pays utilisent au maximum le mécanisme de règlement des différends et participent pleinement à la nouvelle OMC.

47. La représentante de la Jamaïque a déclaré que les pays en développement pouvaient être justement fiers de leur participation au Cycle d'Uruguay

et de la contribution effective qu'ils avaient apportée au succès de ces négociations. Le fait qu'ils avaient été beaucoup plus nombreux à participer au Cycle d'Uruguay qu'à toutes les précédentes séries de négociations commerciales multilatérales et qu'ils avaient accepté l'Acte final et l'Accord instituant l'OMC (qui créaient pour eux des obligations beaucoup plus importantes) montrait à quel point leurs gouvernements respectifs avaient foi en un système commercial multilatéral réformé reposant sur des règles internationales plus prévisibles, qui permettrait d'accélérer la reprise économique et créerait pour ces pays des possibilités de développement durable.

48. L'un des principaux objectifs des pays en développement participant au Cycle d'Uruguay avait été d'obtenir une amélioration de l'accès aux marchés pour leurs exportations, en particulier dans les pays développés. En fait, beaucoup de pays en développement, notamment la Jamaïque, avaient mis en oeuvre de vastes mesures de libéralisation des échanges afin de revitaliser leur économie et l'intégrer à l'économie mondiale.

49. La représentante a regretté que, malgré l'abaissement global considérable des taux de droits auquel les pays développés avaient procédé, les droits qui frappaient les produits présentant un intérêt particulier pour les pays en développement soient encore supérieurs à la moyenne, ainsi qu'il était indiqué dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1994. Le Gouvernement jamaïquain appuyait la proposition tendant à remédier à cette situation en apportant des améliorations aux schémas de préférences et était préoccupé par les conséquences possibles des accords du Cycle d'Uruguay pour les pays en développement comme la Jamaïque, qui bénéficiaient actuellement de préférences commerciales et étaient aussi des importateurs nets de produits alimentaires, outre qu'ils étaient handicapés par une charge de la dette considérable. En ce qui concernait les préférences commerciales accordées aux pays ACP dans le cadre de la Convention de Lomé, les études préliminaires de la CNUCED indiquaient que, dans l'ensemble, les marges préférentielles allaient probablement diminuer de 30 % environ et que c'était pour les produits tropicaux que les réductions seraient les plus élevées en pourcentage. Les pays ACP risquaient donc de perdre sur les deux tableaux, exportations et importations.

50. Par conséquent, la délégation jamaïquaine approuvait la suggestion faite dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1994, selon laquelle le

Conseil du commerce et du développement pourrait peut-être prévoir un plus grand "filet de sécurité" pour ces pays. Les mesures à prendre à cette fin pourraient comprendre une aide à la balance des paiements, fournie par des institutions financières et techniques multilatérales, et une assistance financière et technique apportée par l'intermédiaire d'organisations internationales telles que la CNUCED, l'ONUDI et la FAO. A cet égard, jusqu'à la mise en oeuvre des accords du Cycle d'Uruguay et pendant l'application de ces accords, la CNUCED aurait à jouer un rôle encore plus dynamique dans le cadre de son mandat en matière d'analyse des politiques générales, de délibérations intergouvernementales, de formation de consensus et de négociations et, compte tenu de la complémentarité clairement définie de l'OMC et de la CNUCED, celle-ci devrait continuer d'aider les pays en développement pour leur permettre de tirer parti des possibilités nouvelles et de surmonter les obstacles et les problèmes auxquels ils auraient à faire face en tant que membres de l'OMC.

51. La représentante de la Slovaquie a déclaré que l'économie de son pays montrait des signes de reprise et que la libéralisation de l'environnement économique, intérieur et extérieur, créait les conditions nécessaires au développement du secteur privé. Le développement économique de la Slovaquie était fortement tributaire des relations économiques extérieures du nouvel Etat, qui avait à cet égard constitué une Union douanière avec la République tchèque. La représentante a noté que la Slovaquie avait obtenu le statut de pays associé à l'Union européenne et qu'elle était aussi partie contractante à l'Accord général. Le cadre commercial de la Slovaquie, essentiellement bilatéral, suivait strictement les règles multilatérales du GATT, le taux moyen des droits d'importation étant de 5 % seulement et 97 % des droits étant consolidés. La Slovaquie appliquait aussi un schéma de préférences en faveur des pays en développement.

52. Les résultats du Cycle d'Uruguay, auquel la Slovaquie avait participé, auraient une incidence positive sur le système commercial mondial et faciliterait l'intégration de l'économie slovaque à l'économie mondiale ainsi qu'au commerce mondial. La libéralisation du système économique international permettait à ce pays non seulement de développer ses échanges et sa coopération avec ses partenaires traditionnels, essentiellement l'Union européenne et l'AELE, mais aussi de mieux tirer parti de ses relations avec les pays en développement, dont le commerce avec la Slovaquie représentait

une part de plus en plus grande du commerce extérieur du pays.

La représentante a souligné que la création de l'OMC signifiait que le commerce extérieur se ferait selon des règles convenues et dans un cadre non discriminatoire et ouvert, régi par les membres participants, dont la Slovaquie.

53. Le représentant de la Fédération de Russie a félicité le secrétariat de la CNUCED pour son analyse des résultats du Cycle d'Uruguay et a déclaré que son pays était favorable à l'élargissement et au renforcement du rôle analytique de la CNUCED, qui visait à faciliter la formation d'un consensus international et à mieux faire comprendre les problèmes qui se posaient au niveau national. Les négociations que la Fédération de Russie devrait engager pour devenir membre du GATT/de l'OMC étaient l'un des principaux éléments de la politique économique extérieure russe et il espérait que la première réunion sur l'accession de son pays aurait lieu en 1994. Les réformes économiques engagées par la Russie, qui avaient déjà donné des résultats positifs, joueraient un rôle décisif dans le processus d'accession. D'un autre côté, la Russie négocierait dans une situation économique difficile et espérait que ses partenaires feraient preuve de compréhension.

54. La Fédération de Russie s'efforçait de maintenir un régime d'importation libéral malgré ses difficultés économiques et de fortes pressions en faveur du protectionnisme. Le représentant espérait qu'en échange, la nouvelle législation commerciale élaborée par les parties contractantes à l'Accord général pour assurer la mise en oeuvre des accords du Cycle d'Uruguay, donnerait l'occasion d'éliminer des dispositions protectionnistes archaïques datant de la guerre froide et, en particulier, les dispositions relatives aux mesures antidumping et aux mesures de sauvegarde.

55. La création de l'OMC signifiait qu'il fallait revoir le rôle de la CNUCED. A cet égard, tout en assurant la complémentarité avec l'OMC et en évitant les doubles emplois, la CNUCED devrait poursuivre ses efforts afin de définir des modes d'approche pour régler les problèmes du commerce et du développement qui n'entraient pas dans le champ d'application des accords actuels. Elle devrait aussi continuer d'offrir un cadre qui permettrait d'élaborer des propositions et de parvenir à un consensus sur des questions de politique commerciale et économique avant qu'elles ne fassent l'objet de négociations à l'OMC. Il lui faudrait également renforcer son rôle consistant à aider les pays intéressés à participer effectivement au système commercial

international et à s'adapter à la situation qui s'était instaurée après le Cycle d'Uruguay. Une telle assistance avait déjà été nécessaire, aussi bien pour des parties contractantes à l'Accord général que pour des pays qui accédaient à l'Accord.

56. Enfin, le représentant a exprimé la gratitude de son pays pour la coopération technique assurée au titre du projet PNUD/CNUCED afin de faciliter l'accession de la Russie à l'Accord général, notamment pour la formation de spécialistes russes et l'élaboration d'études sur divers aspects des négociations à venir. Il espérait que ce projet serait prolongé.

57. Le représentant du Pérou a déclaré que les principaux succès du Cycle d'Uruguay comprenaient notamment l'adoption de disciplines multilatérales dans des secteurs qui échappaient jusqu'ici aux règles convenues au niveau international et la création de l'Organisation mondiale du commerce. Ces résultats avaient été possibles grâce à l'attitude de tous les participants, en particulier ceux dont les intérêts commerciaux étaient les plus grands et qui avaient montré leur volonté politique d'opter pour l'interdépendance et le multilatéralisme. Ces efforts ne le cédaient en rien à ceux des pays en développement, qui avaient apporté une contribution importante à la libéralisation globale.

58. Il s'agissait maintenant de transformer les résultats des négociations en avantages commerciaux réels pour les pays en développement, ainsi que de définir les possibilités de coopération qui garantiraient que ces pays participent de façon appropriée au nouveau système commercial multilatéral. Dans le domaine des abaissements de droits de douane, il faudrait accroître les efforts et renforcer la coopération pour définir les débouchés commerciaux que les négociations pourraient procurer aux pays en développement. S'agissant de l'érosion des avantages du SGP, la suggestion tendant à étendre les préférences à des secteurs tels que l'agriculture et les services semblait de plus en plus pertinente. Il ne serait pas acceptable qu'il soit décidé unilatéralement d'introduire dans le SGP d'après le Cycle d'Uruguay des conditions relatives aux normes du travail et à la protection de l'environnement.

59. Les accords résultant du Cycle d'Uruguay, notamment les accords sur les sauvegardes et l'agriculture et l'Accord antidumping, contenaient un certain nombre d'éléments qui n'étaient pas équitables. Il faudrait les étudier soigneusement afin d'éviter les abus possibles qui seraient préjudiciables au

système commercial mondial dans son ensemble. L'ensemble de règles établissant une protection uniforme des droits de propriété intellectuelle ne semblait pas pleinement satisfaisant pour certains pays développés, qui cherchaient au niveau bilatéral à insérer dans l'Accord sur les ADPIC une sorte de norme minimale pour assurer une protection supplémentaire. Ces tentatives détruiraient l'équilibre de l'accord final, réduiraient la prévisibilité et affaibliraient le multilatéralisme - aspect essentiel du Cycle d'Uruguay.

60. Le représentant, s'interrogeant sur l'importance que donnerait l'OMC dans ses travaux aux questions politiques, économiques et sociales, a souligné que la question du développement n'avait pas été prise en considération de façon appropriée lors du Cycle d'Uruguay. Si un accroissement des échanges entraînait prospérité et croissance, il était urgent de tenir compte d'éléments sociaux de nature à compenser les effets négatifs possibles d'un programme de libéralisation de grande envergure et à encourager un développement global. La CNUCED avait un rôle prédominant à jouer à cet égard.

61. En conclusion, une multilatéralisation authentique des accords du Cycle d'Uruguay exigeait que tous les pays, notamment ceux qui constituaient des marchés importants, deviennent rapidement membres de l'OMC. Ce serait une grave erreur d'en exclure la Chine et les considérations politiques ne devaient pas restreindre le commerce.

62. Le représentant de la Chine, se référant aux préoccupations exprimées quant au fait que les intérêts de nombreux pays en développement n'avaient pas été pris en compte comme il convenait dans les résultats du Cycle d'Uruguay, a déclaré qu'il était souhaitable pour tous que les pays en développement participent pleinement au nouveau système commercial mondial. Méconnaître les difficultés et les intérêts particuliers des pays en développement ferait obstacle à leur participation au progrès économique mondial. La communauté internationale, notamment les pays développés, devrait donc tenir pleinement compte des intérêts et de la situation spéciale des pays en développement en mettant en oeuvre les résultats du Cycle d'Uruguay et prendre en temps voulu les mesures nécessaires pour améliorer leur situation afin de réduire les incidences négatives que le nouveau système pourrait avoir pour eux.

63. Bien que la mise en oeuvre des résultats du Cycle d'Uruguay n'ait pas encore commencé, des analyses et des projections montraient que certains accords pourraient nuire aux intérêts des pays en développement dans plusieurs domaines et les préoccupations exprimées par les pays en développement à cet

égard étaient très souvent justifiées. Pour s'adapter au nouveau système commercial, de nombreux pays en développement s'efforçaient depuis longtemps de réajuster leur politique intérieure, mais les pays développés devraient leur fournir un appui dans ce domaine.

64. L'OMC serait bientôt créée et les pays en développement attendaient de voir quelles mesures concrètes les pays développés allaient prendre dans certains domaines clés. Pour les textiles et les vêtements, bien que toutes les parties aient admis que l'AMF devait être éliminé progressivement sur une période de dix ans, on prévoyait que près de la moitié des produits textiles et des vêtements ne serait intégrée au système du GATT qu'au dernier moment. Par conséquent, le représentant priait instamment les pays développés d'accélérer la libéralisation pour les différentes catégories de produits et de limiter les préjudices causés aux intérêts des pays en développement au stade de la mise en oeuvre.

65. Quant à l'érosion du SGP, les pays donneurs de préférences devraient améliorer le système en étendant le champ d'application de leur schéma à des produits plus nombreux et en améliorant les règles d'origine. Introduire dans le SGP des conditions liées à l'environnement et une clause sociale serait contraire aux principes du système et risquerait de compromettre sérieusement ses effets positifs.

66. Se référant à la décision prise par le Conseil à sa dernière session de créer un Groupe de travail spécial sur les perspectives commerciales dans le nouveau contexte du commerce international, le représentant espérait que le Groupe de travail aiderait les pays en développement à comprendre le nouveau système commercial multilatéral et à mettre en oeuvre les accords pertinents de façon à ce que ces pays puissent à la fois contribuer à l'économie mondiale et en tirer profit.

67. La Chine avait présenté sa première demande afin de reprendre son statut de partie contractante à l'Accord général huit ans plus tôt. Pendant ces huit années, elle avait radicalement transformé son système de relations économiques et commerciales avec l'extérieur afin de l'aligner sur les pratiques internationales définies dans le cadre du GATT. Fin août, la Chine avait présenté un ensemble de concessions selon lequel les droits seraient consolidés pour toutes les lignes tarifaires; 90 % d'entre eux seraient inférieurs à 35 % et ramenés à 30 % dans un délai de cinq ans après qu'elle serait redevenue membre du GATT. La Chine avait aussi établi un calendrier

pour l'élimination progressive de plus de 90 % de ses mesures non tarifaires et avait accepté de faire une concession importante dans le secteur des services. Ces engagements n'entreraient en vigueur qu'une fois que la Chine aurait retrouvé son statut de partie contractante à l'Accord général et il serait donc de l'intérêt de tous les pays que cela devienne réalité. Il serait injuste et déraisonnable de demander à la Chine de consolider tous ses taux de droits à un niveau très faible et d'éliminer toutes ses mesures non tarifaires immédiatement alors que ses exportations se heurtaient encore à de nombreux obstacles tarifaires et non tarifaires dans les pays industrialisés. La Chine était un pays en développement et accepterait uniquement des responsabilités compatibles avec son niveau de développement. Elle ne chercherait pas à être membre du GATT à n'importe quel prix et ne voulait pas mettre en danger ses intérêts fondamentaux.

68. Le représentant espérait que la CNUCED, ainsi que la Conférence l'avait demandé à sa huitième session, procéderait en temps voulu à une évaluation et à une analyse de la mise en oeuvre des résultats du Cycle d'Uruguay, et en particulier de son incidence sur les pays en développement, afin d'aider à rendre le nouveau système commercial plus équitable et plus juste.

69. Le représentant de Cuba a déclaré que la conclusion du Cycle d'Uruguay représentait une victoire du multilatéralisme, un ralentissement du protectionnisme et une contribution majeure à la libéralisation des échanges. Il était cependant nécessaire que les pays en développement obtiennent une aide financière et technique adéquate pour pouvoir concurrencer les pays industrialisés sur des marchés libéralisés. Il leur faudrait aussi assurer leur reprise économique et, ainsi, transformer l'abaissement des droits de douane et l'élimination d'autres mesures protectionnistes en avantages réels pour la majorité des pays du Sud.

70. Tout le monde savait que l'écart entre les pays riches du Nord et les pays pauvres du Sud allait en s'élargissant. La plupart des pays du Sud étaient encore tributaires de leurs exportations de produits de base dont les prix et la demande diminuaient. Le représentant a souligné que les pays en développement devaient devenir parfaitement compétitifs afin de pouvoir tirer profit de la libéralisation et des nouvelles perspectives commerciales découlant de l'application des accords du Cycle d'Uruguay. Un commerce international prospère resterait impossible tant que les énormes problèmes auxquels se heurtaient les pays du Sud n'auraient pas été réglés.

71. Dans cette situation nouvelle, le système commercial international devrait se développer comme prévu, mais cela en soi ne suffirait pas. Les institutions financières et économiques internationales et les pays développés devaient s'engager à encourager la reprise dans les pays du Sud. Le représentant a aussi souligné que la CNUCED devait accroître son assistance technique aux pays en développement et espérait que l'OMC aiderait à empêcher l'application de mesures discriminatoires, sélectives et unilatérales qui causeraient un tel préjudice au commerce international et réduisaient la crédibilité du système commercial international dans son ensemble. Il s'agissait pour cette nouvelle organisation d'encourager une coopération internationale réelle et de permettre à tous, notamment aux pays en développement, d'en tirer des avantages effectifs.

72. Le représentant du Chili, se référant à la documentation établie par le secrétariat, a souhaité que celui-ci poursuive l'analyse et la complète par des renseignements sur les abaissements des droits de douane, afin que ses connaissances servent à identifier de nouveaux débouchés commerciaux, notamment pour les pays en développement.

73. Bien qu'ils ne soient pas parfaits, les accords du Cycle d'Uruguay représentaient un progrès significatif. Il fallait maintenant les ratifier le plus tôt possible, afin qu'ils puissent entrer en vigueur et que l'OMC soit créée le 1er janvier 1995. Le représentant a souligné que les accords devraient être ratifiés en toute bonne foi et qu'il fallait éviter de modifier les obligations déjà acceptées ou de tenter d'ajouter des dispositions ou des conditions nouvelles.

74. Pour les pays en développement, la tâche la plus importante serait de chercher à profiter des nouvelles perspectives résultant des négociations. La coopération de la CNUCED était irremplaçable à cet égard et il faudrait renforcer et moderniser ses moyens d'action afin de faciliter le développement et d'accroître la capacité d'exportation des pays en développement, de même que leur pouvoir de négociation et de surveillance. Cela aiderait à garantir le strict respect de tous les accords. A cet égard, le représentant s'est félicité d'initiatives telles que la création du Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale, qui était précisément chargé aux termes de son mandat de renforcer la capacité commerciale des pays en développement et de faciliter les opérations commerciales.

75. Enfin, à l'avenir, la tâche essentielle de tous les pays serait de continuer à renforcer le système commercial multilatéral et d'encourager la libéralisation du commerce mondial. Tous les pays participant au système commercial international devaient en tirer profit et toutes les parties devaient faire preuve de la souplesse nécessaire dans la mise en oeuvre des engagements acceptés lors du Cycle d'Uruguay.

76. Le représentant de l'Autriche s'est déclaré convaincu que malgré certaines préoccupations, le succès du Cycle d'Uruguay serait avantageux pour les pays en développement. Le résultat le plus important était la création de l'OMC, qui permettrait un respect plus strict des règles commerciales améliorées, dans l'intérêt tout particulièrement des pays en développement. L'élargissement du champ d'application des disciplines multilatérales ouvrait de nouveaux débouchés commerciaux, notamment dans les services, même si les résultats obtenus à cet égard n'étaient pas, à l'heure actuelle, satisfaisants pour tout le monde. Plusieurs accords et décisions ministérielles prévoyaient un traitement différencié et plus favorable en faveur des pays en développement, notamment des pays les moins avancés. Les pays développés s'étaient en outre engagés à apporter un appui technique et à aider les pays en développement à tirer tout le profit possible des nouvelles possibilités. Toutefois, l'OMC n'apporterait que le cadre réglementaire et c'était surtout aux pays eux-mêmes qu'il appartenait de créer les conditions nécessaires à la croissance économique; certains exemples très encourageants avaient été observés à cet égard en Asie de l'Est et en Amérique latine. Ces expériences ne pouvaient être transposées dans d'autres régions en développement sans modifications appropriées mais un environnement économique sain était indispensable pour obtenir des résultats durables. Un environnement économique sain et la libéralisation du commerce n'étaient possibles qu'avec la stabilité politique et la démocratie, l'absence de guerre et de violence, le respect des droits de l'homme et de l'environnement et un climat favorisant la libre concurrence. Les pays en développement aux marchés intérieurs ouverts étaient déjà mieux capables de s'adapter pour tirer parti des nouveaux débouchés commerciaux. Toutefois, beaucoup de pays parmi les moins avancés, notamment en Afrique, auraient besoin d'un appui pour réaliser les progrès nécessaires et l'Autriche centrerait ses efforts de coopération pour le développement sur ces régions, ainsi que sur les régions qui cherchaient à encourager les réformes économiques. L'intégration régionale pourrait aider ces pays à être plus

concurrentiels mais des apports de capitaux considérables et un transfert de technologie appropriée resteraient nécessaires.

77. Enfin, le représentant a noté que lors du Cycle d'Uruguay, les pays en développement avaient été pour la première fois des partenaires à part entière et il ne fallait pas décevoir ceux d'entre eux - près de 30 - qui s'étaient joints au processus au cours des négociations et qui étaient convaincus que les règles du commerce sur lesquelles reposait le système de l'OMC pourraient contribuer substantiellement à leur développement.

78. Le représentant du Bangladesh a déclaré que les pays les moins avancés, en acceptant l'ensemble de résultats du Cycle d'Uruguay, avaient pris des engagements importants compte tenu de leur niveau de développement. Cela était surtout attribuable au fait que les résultats du Cycle d'Uruguay constituaient un seul bloc et que ces pays n'avaient guère d'autre possibilité que d'accepter des engagements coûteux pour faire partie du nouveau système commercial multilatéral. Toutefois, bien qu'ils se soient efforcés au cours des négociations d'assouplir certains accords, ils n'avaient obtenu que des résultats limités.

79. Selon le représentant, les pays les moins avancés auraient à faire face rapidement à un certain nombre de difficultés dues à l'érosion des marges préférentielles, aux accroissements prévus du coût de la technologie importée, au renchérissement des produits alimentaires importés et au niveau beaucoup plus élevé des obligations, à la fois sur le plan juridique et administratif. En outre, ces pays auraient à faire face à une concurrence acharnée pour accéder aux marchés. En particulier, pour ses exportations de vêtements de confection, le Bangladesh aurait à affronter la concurrence mondiale, encore aggravée par l'absence de relations industrielles en amont et par la dépendance du pays à l'égard des importations de tissus et autres accessoires. Le représentant a aussi souligné que certains accords du Cycle d'Uruguay étaient neutres du point de vue du développement et ne tenaient que très peu compte des différences entre les niveaux de développement.

80. Vu les difficultés des pays les moins avancés, des dispositions particulières avaient été incluses dans certains accords et les ministres avaient aussi adopté à Marrakech une décision sur les mesures en faveur des pays les moins avancés. Le représentant a souligné qu'il était nécessaire de donner une suite concrète à ces dispositions et à la décision ministérielle. A cet égard, la CNUCED pourrait jouer un rôle vital en proposant des moyens

de concrétiser ces dispositions spéciales et en aidant les PMA à tirer tout le parti possible du traitement différencié qui leur était accordé. Outre une amélioration des débouchés commerciaux, les PMA auraient besoin d'un financement extérieur pour diversifier leurs produits, renforcer leur infrastructure, créer des institutions et mettre en valeur leurs ressources humaines. L'investissement étranger pourrait aussi jouer un rôle important dans le renforcement des capacités. Le représentant espérait que la communauté internationale mettrait réellement en oeuvre les dispositions des accords du Cycle d'Uruguay concernant le traitement différencié en faveur des pays les moins avancés.

81. Enfin, il s'est déclaré préoccupé par l'examen de thèmes nouveaux, qui pourrait entraîner l'imposition de conditions nouvelles et réduire ainsi l'accès des exportations des PMA aux marchés. Tout examen de thèmes nouveaux devait donc s'accompagner d'une prise en compte des besoins particuliers des pays les moins avancés et créer des possibilités d'amélioration de l'accès aux marchés pour ces pays.

82. La représentante de la Suisse, tout en approuvant le Rapport sur le commerce et le développement dans la mesure où il portait sur les résultats du Cycle d'Uruguay, a noté que l'on aurait pu y accorder une attention plus soutenue à l'impact de ces résultats sur les pays en développement. Elle ne partageait pas non plus la perception pessimiste du secrétariat en ce qui concernait l'érosion possible des marges préférentielles dont bénéficiaient les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, et les restrictions que pourraient entraîner les résultats du Cycle d'Uruguay dans le choix des politiques de développement des pays en développement. D'un autre côté, elle approuvait les conclusions du secrétariat concernant les difficultés administratives que poserait la mise en oeuvre des résultats du Cycle d'Uruguay pour les pays en développement. Il appartiendrait à la CNUCED ou d'autres organisations internationales d'assister chaque pays pour renforcer sa capacité d'adaptation. Dans ce contexte, le projet de coopération technique en faveur de l'Afrique devrait devenir une priorité pour la CNUCED. Mais là encore, l'effort le plus important reviendrait aux pays en développement : la priorité devrait être accordée à la mobilisation de ressources humaines adéquates dans leur propre administration. Les pays les moins avancés avaient aussi besoin de conseils pratiques pour mieux tirer

parti des résultats du Cycle d'Uruguay, faciliter leur ajustement au nouvel environnement commercial multilatéral et permettre leur pleine participation à l'OMC.

83. Le porte-parole du Groupe africain (Nigéria), a déclaré que la portée des accords qui composaient l'Acte final créait des difficultés et des possibilités nouvelles : les difficultés venaient de la nécessité d'adopter des politiques allant au-delà de la simple perspective commerciale et d'assujettir les différents moyens d'actions aux disciplines multilatérales; les possibilités découlaient de la libéralisation du commerce dans des secteurs qui échappaient jusqu'ici aux règles et aux disciplines multilatérales, comme l'agriculture, ainsi que de l'adoption de règles renforcées et plus claires qui garantiraient sécurité et prévisibilité dans un environnement caractérisé par une amélioration de l'accès aux marchés.

84. Le porte-parole reconnaissait que pour les pays d'Afrique, la libéralisation des échanges n'entraînerait que des avantages limités dans l'immédiat et ses effets sur les principaux marchés d'exportation pourraient être négatifs en raison de l'érosion des marges préférentielles. Il était peu probable que ces pertes soient compensées par un abaissement des droits NPF sur d'autres grands marchés où les pays d'Afrique bénéficiaient aussi d'un accès préférentiel.

85. Des préoccupations étaient apparues quant à l'effet négatif possible de la libéralisation du commerce des produits agricoles sur les pays importateurs nets de produits alimentaires. Comme dans le cas de l'accès aux marchés, ce n'étaient pas les mérites de la libéralisation du commerce des produits agricoles et de l'élimination du protectionnisme et des subventions dans ce secteur qui étaient en cause; le problème tenait au fait que les pays d'Afrique n'avaient pas les capacités et les ressources nécessaires pour profiter des possibilités créées par le programme de réforme agricole. Une assistance financière et technique serait nécessaire à court et à moyen terme pour stimuler la production agricole et la productivité de ce secteur afin de compenser tout effet négatif. L'obligation de moyens prévue dans l'Acte final devrait se traduire par une plus grande volonté politique d'engager une action concrète, faute de quoi les pays d'Afrique seraient une fois encore privés des avantages résultant de la libéralisation du commerce des produits agricoles.

86. A long terme, un abaissement et une élimination complète des droits NPF offraient un accès aux marchés beaucoup plus sûr que les préférences.

C'était pourquoi les pays d'Afrique approuvaient pleinement la libéralisation du commerce prévue lors du Cycle d'Uruguay et les règles renforcées qui devraient l'étayer. Il était indéniable que l'avantage comparatif résultant des marges préférentielles n'était pas durable et l'évaluation des résultats du Cycle d'Uruguay faite par les pays d'Afrique sur le plan de l'accès aux marchés le confirmait. Ces pays avaient donc besoin de solutions à long terme plus imaginatives pour surmonter leur désavantage dû à leur dépendance à l'égard des exportations de produits primaires, à la faiblesse de leur base industrielle et de leur base d'exportations et à leur retard technologique. Ils risquaient d'être encore plus marginalisés dans le nouveau système commercial international si aucune mesure décisive n'était prise pour répondre à ces besoins urgents. Des mesures d'allégement de la dette, une amélioration ciblée des conditions d'accès et un accroissement des apports d'investissement étranger direct étaient aussi nécessaires pour surmonter ces difficultés. Le porte-parole appuyait la proposition exposée dans le Rapport sur le commerce et le développement tendant à élargir les mesures prises par le Groupe des 77 au niveau bilatéral concernant les prêts consentis par la Banque mondiale et l'IDA. Les pays d'Afrique se félicitaient de l'assistance apportée par la CNUCED et le GATT à la CEA et à l'OUA pour l'organisation d'une réunion ministérielle à Tunis, où les participants étudieraient la façon dont les pays d'Afrique pourraient profiter au maximum des résultats du Cycle d'Uruguay et s'adapter au mieux au nouvel ordre commercial international.

87. L'élargissement de la portée des accords dans le cadre de l'OMC signifiait que la CNUCED aurait un rôle important à jouer, qui serait de fournir une assistance technique dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles et humaines afin d'aider les pays à mettre en oeuvre les résultats. Le PNUD et la CNUCED avaient fourni aux pays en développement une assistance technique remarquable qui avait beaucoup contribué au succès du Cycle d'Uruguay. Pour l'appui technique qu'elle apporterait pendant la phase de la mise en oeuvre, la CNUCED pourrait profiter de l'expérience considérable acquise avec l'exécution des projets relatifs aux négociations commerciales multilatérales, dans le cadre desquelles avait été élaboré le programme d'assistance dont les pays en développement avaient bénéficié pour le Cycle d'Uruguay. Les pays d'Afrique demandaient encore à la CNUCED de mettre en place, avec l'appui financier du PNUD et d'autres donateurs, un programme d'assistance pour l'Afrique. Vu la brièveté de la période de transition prévue

pour la mise en oeuvre des résultats du Cycle d'Uruguay, il était d'une importance cruciale que cette assistance soit fournie le plus rapidement possible. Elle devrait porter sur les points suivants : adaptation des politiques et de la législation commerciales pour tenir compte des différents accords; définition de débouchés commerciaux résultant du Cycle d'Uruguay; mesures nécessaires pour renforcer la compétitivité et les structures de livraison des produits exportés; renforcement des capacités humaines et institutionnelles afin d'améliorer la formulation des politiques commerciales; renforcement de l'infrastructure pour les services liés au commerce (réseaux d'information, télécommunications, transports, etc.); et organisation d'ateliers pour les pays d'Afrique.

88. Le représentant du Mexique a déclaré que sa délégation approuvait pleinement les vues du représentant de l'Equateur sur la question des bananes. Pour son pays, le régime commun d'importation de bananes de l'Union européenne et l'accord-cadre qui l'accompagnait étaient incompatibles avec les règles du GATT/de l'OMC et devraient donc être modifiés afin que les droits et les intérêts commerciaux de toutes les parties soient respectés.
